

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 Juin 2020

Date d'affichage 10 Juin 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 29

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200617-DEL\_20\_17\_06\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 23/06/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le DIX SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Thierry BODIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** : /

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE CENTRE DES SAPEURS POMPIERS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler les mandats de délégation ou de représentation du Conseil Municipal à différents organismes, sociétés ou associations, ceci à la suite des élections municipales du 15 Mars 2020.

**Le Rôle du Comité de Centre des Sapeurs-Pompiers**

Il doit être consulté notamment

- Sur l'engagement,
- Le renouvellement d'engagement,
- Les propositions de changement de grade,
- La validation d'expérience des S.P.V.,
- Ainsi que sur le Règlement Interne du Centre et toutes questions relatives à l'hygiène et la sécurité.

En ce qui concerne le Comité de Centre des Sapeurs-Pompiers, le Conseil Municipal doit être représenté par un membre.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Gaëtan THOMAS.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants, (29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)  
Désigne comme représentant du Conseil Municipal au Comité de Centre des Sapeurs-Pompiers :  
Monsieur Gaëtan THOMAS.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**